Île-de-France, Seine-Saint-Denis Bobigny 140 rue de la République

Lycée André-Sabatier

Références du dossier

Numéro de dossier : IA93001062 Date de l'enquête initiale : 2020 Date(s) de rédaction : 2022

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale lycées du XXème siècle

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lycée

Parties constituantes non étudiées : cour, cantine

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales: 2020, I, 111, 247, 248

Historique

HISTORIQUE ET PROGRAMME

Programme

La construction de ce lycée, au début des années 1980, s'inscrit dans une période de relance durant laquelle la qualité architecturale est fortement encouragée afin d'inscrire ces nouveaux établissements symboliquement et esthétiquement dans les quartiers (circulaire n°81-410, 22 oct. 1981, portant sur les "Constructions scolaires : rôle des collectivités locales, études préalables et choix des constructeurs"). En effet, après la vague de construction intense qui s'étend de 1960 à 1975 (1 CES par jour), le budget consacré aux constructions scolaires connaît une baisse et ne représente plus, en 1981, que 42% de ce qu'il était 10 ans plus tôt. La nécessité de créer de nouvelles capacités d'accueil dans un certain nombre de domaines, comme les enseignements technologiques, ou dans certains secteurs, comme les villes nouvelles, a cependant permis de stopper cette situation, le budget d'équipement de 1982 (crédits pour le second degré) cessant pour la première fois depuis longtemps de diminuer.

C'est dans ce contexte que la Ville de Bobigny, jugeant « indispensable pour résoudre les problèmes de formation des jeunes qui ne trouvent pas sur la Commune d'établissement susceptible de leur offrir l'accès à des carrières telles que employés, aux services des collectivités locales, employés de bureau, coiffeurs ou esthéticiennes, monteurs-opticiens», demande la construction d'un lycée d'enseignement professionnel, futur lycée André-Sabatier. Celui-ci est prévu à proximité du LEP Costes, déjà en place, afin de compléter les formations plus typiquement masculines du premier, par des sections plutôt destinées aux jeunes filles (sans être exclusives). Destiné à accueillir 720 élèves de 14 à 18 ans, le nouveau lycée doit comprendre des salles d'enseignement général (11), des classes d'enseignement spécialisé (4), d'enseignement technique (20) et des espaces communs (bibliothèque, salle polyvalente, self). D'après le programme du concours, 390 élèves doivent recevoir un enseignement économique et administratif, 279, un enseignement pour les carrières sanitaires et sociales, et enfin 96, un enseignement de soins personnels (esthétique et cosmétique). À cela s'ajoutera une section monteurs-vendeurs-opticiens et coiffure et de la formation continue pour chacune de ces disciplines. Cinq logements et une maison des élèves sont également prévus.

Le choix du maître d'œuvre, du procédé de construction et du bureau d'étude fut l'objet d'un compromis entre le ministère de l'Éducation Nationale et la Ville de Bobigny. Depuis le décret de 1962, et afin de répondre à l'urgence des constructions par une centralisation des opérations, les collectivités étaient encouragées à se dessaisir de leurs responsabilités par une délégation de maîtrise d'ouvrage à l'État. D'autre part, et conformément à cette procédure, charge au lauréat désigné, de choisir le procédé de construction qu'il souhaite mettre en œuvre parmi ceux retenus à l'appel d'offres national "Éducation".

L'architecte

La construction de ce nouveau lycée a ainsi été confiée à l'architecte Marie-Christine Gangneux. Associée à Léna Pérot et à Bernard Huet, elle a été sélectionnée à l'issue d'un concours restreint à un degré sur esquisses organisé par le ministère de l'Éducation Nationale et qui la mettait en lice avec trois autres candidats (cabinet Raoux-Avgoustinos, Jacques Kalisz et enfin Reoven Vardi). La Ville de Bobigny refusa en revanche de laisser au maître d'œuvre le choix du procédé qui ne "peut que retarder la réalisation de l'établissement" (courrier de la Ville de Bobigny au Directeur de la DDE, 12 oct. 1981) et obtint que soit utilisé le procédé industrialisé de la Société des Entreprises Léon Ballot (agrément au titre de la campagne 1981) et que soit désigné le Cabinet Artec20 comme bureau d'étude. Bien que retenue en janvier 1982, l'équipe dirigée par M-C Gangneux, n'obtient cependant la confirmation des effectifs et sections qu'en avril 1982 et le programme technique et les surfaces qu'en octobre 1982. C'est donc en raison de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le ministère de l'Education nationale de fournir un programme technique aux architectes, puis des difficultés rencontrées pour le chiffrage du projet que le chantier ne démarre qu'en septembre 1983 pour s'achever à la rentrée 1984. Ces difficultés seraient le fait du statut particulier de ce LEP considéré comme « un établissement expérimental sans véritable équivalent en France » (CR de réunion, 17/11/1982, AM de Bobigny, W1510). Ce n'est enfin, qu'après la rentrée des élèves, que la Commission Nationale des Travaux de décoration des édifices publics, se prononce en faveur de deux œuvres au titre du 1% artistique et d'une troisième cette fois financée par la Ville de Bobigny. Lycée d'enseignement professionnel, il se dénomme aujourd'hui lycée polyvalent et comprend des sections d'enseignements professionnels et le GRETA, structure de l'Éducation nationale à destination de la formation pour adultes.

La participation de Marie-Christine Gangneux à ce concours reviendrait au ministère de l'Éducation Nationale avec lequel elle est en lien pour le collège Paul Éluard à Nanterre, qu'elle construit au même moment avec Léna Perot. Quant à l'association avec l'architecte Bernard Huet pour ce lycée, celle-ci semble s'être limitée à la phase de concours. Marie-Christine Gangneux est diplômée de L'École nationale des Beaux-Arts en 1971, puis se forme à l'université de Yale en Master of Environmental Design. Pendant les années 1970, elle participe à plusieurs concours (plateau de Beaubourg, aménagement des abattoirs de la Villette) avant de livrer en 1981 son premier bâtiment, le collège Paul Éluard à Nanterre. Le lycée André Sabatier à Bobigny est donc sa deuxième réalisation et présente quelques similitudes (plan refermé sur luimême, baies de forme carrée...). Sur l'ensemble de sa carrière, M.C. Gangneux a relativement peu construit (une quinzaine de bâtiments entre 1981 et 2015 selon son site internet) s'orientant davantage vers l'enseignement (Paris-Belleville, Versailles), les missions d'architecte-conseil (ministère de l'Écologie, Développement et Aménagement Durables, PUCA - Plan Urbanisme Construction et Architecture) et de recherches.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle () Dates : 1981 (daté par source), 1984 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Marie-Christine Gangneux (architecte, attribution par source), Léna Pérot (architecte,

attribution par source), Bernard Huet (architecte, attribution par source)

Description

DESCRIPTION

Implantation sur la parcelle et plan :

Implanté sur une parcelle d'angle d'une contenance de 15 000 m², le lycée A. Sabatier est également le dernier élément bâti de l'îlot qui comprend le LEP Alfred Costes et un ensemble de pavillons. Situé non loin de la grande ceinture, dans un secteur anciennement maraîcher, ce lycée a été conçu avec la volonté de conforter les éléments environnants et de tenir compte de ce passé. C'est ainsi que les deux cours ont été tracées : l'une, par rapport au LEP Costes et l'autre, par rapport à l'allée de la République tandis que les logements de fonction, à l'arrière de la parcelle et les petits bâtiments à l'avant (garage à vélos, logement du gardien, chaufferie), cherchent à rappeler les pavillons du quartier. Enfin, une ancienne maison de maraîchers, située à l'angle de la parcelle en bordure de la rue de la République, a été volontairement conservée et réhabilitée. Son mur pignon a d'ailleurs été remployé comme élément de clôture.

Le lycée se compose de deux cours entourées de bâtiments bas et articulées autour du bâtiment central. Placé dans l'axe de l'entrée des élèves, ce bâtiment central concentre les espaces communs (CDI, restauration, administration, salle polyvalente). Il est complété par deux bâtiments (R+1), organisés selon un plan en U, qui abritent les salles de classe. Point fort de la composition, le bâtiment central, compact et dominant (R+2) comporte la salle polyvalente qui sert de réfectoire et profite d'une double hauteur. Le traitement paysager différencié des cours, dallée et carrée pour l'une, plantée et rectangulaire pour l'autre, renforce cette identification par leur contraste. Ces deux cours permettent également de distinguer les deux bâtiments d'enseignement, celui d'enseignement général et les laboratoires de sciences placés autour de la première, le bâtiment des enseignements professionnels (sections coiffure, esthétique, commercial) entourant la seconde

L'intégration et la référence au bâti existant et aux activités maraîchères, leur valorisation aussi bien depuis la rue que depuis l'enceinte du lycée, dépassent le strict cadre de leur architecture puisqu'ils sont également le thème des deux œuvres du 1% artistique.

Les façades

Le rejet d'un bloc unique est clairement affiché ici. Privilégiant l'identification en unités distinctes, le lycée est composé de deux cours entourées de bâtiments R+1 et articulées par un bâtiment central plus haut (R+2) et plus compact. Les formes relativement austères des volumes, qui ne sont pas sans rappeler les réalisations d'Aldo Rossi, ou à la manière d'un béguinage moderne, celles de l'Ecole d'Amsterdam, donnent à la fois plus de force à la typologie des bâtiments mais également plus de distance avec la ville. À quelques rares exceptions (escaliers hors œuvre), l'angle droit domine, tout comme la brique en façade. De ton sombre, elle met d'autant plus en avant les menuiseries blanches qui rythment les travées régulières des bâtiments d'enseignement (baies de forme carrée, rectangulaire...), et celles de la grande verrière du bâtiment central. Ce dernier se distingue également par ses façades marquées par d'imposants poteaux formant préau sur une double hauteur et sa transparence. Comme le soulignera l'un des membres du jury, le traitement des façades en brique « constitue en quelque sorte une référence à une certaine architecture scolaire, tout en faisant partie d'un bâtiment vraiment contemporain » (extrait de *Concours sur esquisse, désignation du concepteur*, 26/01/1982, p. 6, Arch. mun. W 5110).

Mode constructif

SI le système constructif en béton armé de l'entreprise Ballot a été imposé, celui-ci a cependant fait l'objet d'une adaptation particulièrement intéressante de la part de l'architecte, le rendant presque méconnaissable. Le système proposé par l'entreprise Ballot a en effet servi de support à la conception des bâtiments sur la base d'une trame de 7,20 m sur poteaux et planchers à caissons et d'une trame de 0,9 x 0,9 m au niveau des cloisonnements. Par contre, l'architecte souhaita libérer les façades de ces poteaux afin de les recouvrir de brique, matériau qu'elle privilégia pour sa pérennité dans le temps et pour sa cohérence avec le caractère industriel environnant. Pour cela, elle disposa les trames et les demi-trames en porte à faux et « fermées » par les façades constituées de voiles banchés. Porteuses des planchers, ces façades furent ensuite doublées extérieurement par une maçonnerie de briques pleines. De type Giraud brun noir lisse, ces briques furent complétées par un mur double très performant sur le plan de l'isolation thermique et phonique. Les logements ont été construits selon une variante traditionnelle prévue par l'entreprise et la maison réhabilitée en dehors de tout procédé.

Espaces intérieurs et extérieurs

Les espaces intérieurs de ce lycée sont fluides et l'organisation générale clairement identifiable. La présence du bâtiment réservé aux services communs dans l'axe de l'entrée offre sans conteste un repère à partir duquel il est facile de s'orienter. En effet, il est à l'articulation des deux corps de bâtiments d'enseignement et offre aux élèves comme aux enseignants, un espace sur trois niveaux aux multiples fonctions : administration et hall (RDC) ; salle polyvalente et restauration (R+1) : bibliothèque (R+2 partiel). La longue rampe qui longe la façade entièrement vitrée et relie le RDC à l'étage, apporte une circulation douce et offre un point de vue progressif sur l'extérieur et vers les vastes halls du RDC et R+1. À partir de ce bâtiment central, les élèves peuvent facilement se diriger vers l'un des deux bâtiments latéraux, selon leurs spécialités (coiffure/esthétique, optique...) ou traverser l'une des cours. Les salles de classes sont placées sur l'extérieur des bâtiments, laissant place côté cour aux couloirs qui sont de ce fait très bien éclairés.

Afin de faciliter l'entretien des espaces communs et d'apporter un peu de couleur dans les couloirs, les parties basses des murs et les sols ont été revêtus de petits carreaux de céramique. De tons clairs pour la plupart, ils sont rehaussés par des bandeaux de carreaux aux coloris variés sur les murs et de motifs géométriques sur le sol. Des carreaux de carrelage de plus grande taille semblent avoir été en revanche ajoutés en différents endroits (escaliers) et certaines salles de classe ont été entièrement réaménagées. Enfin, en raison des enseignements spécialisés dispensés par ce lycée, l'équipement des classes a été important, nécessitant d'ailleurs une aide financière du Département au moment de la construction.

Décor au titre du 1% artistique

Alors que dans la plupart des établissements scolaires de cette époque, on ne dénombre qu'une seule œuvre réalisée au titre du 1% artistique, le lycée André Sabatier fait figure d'exception. Le programme présenté devant la Commission Nationale des Travaux de décoration des édifices publics réunie le 22 novembre 1984, comportait en effet trois œuvres de trois artistes différents. Sur ces trois œuvres, deux furent financées au titre du 1% artistique (Henri Gautret et Thierry Sigg), la troisième (Anne Saussois) le fut par la Ville de Bobigny. Cette singularité s'explique par le coût trop élevé que représentait le financement de ces trois œuvres au titre du seul 1% artistique, et le souhait de n'en sacrifier aucune. Réalisées selon trois techniques différentes, elles étaient complémentaires tout comme le choix de leurs implantations dans le lycée qui répondait au désir des architectes de jalonner le cheminement entre des lieux fédérateurs.

Tout d'abord l'entrée, lieu de transition entre la ville et le lycée, est donc marquée par une composition en relief réalisée en briques et en pâtes de verre (3,20 m à la base et 1,70 m à 3,50 m de hauteur). Situées de part et d'autre du portail d'entrée et sur les deux faces, les briques sont maçonnées suivant un agencement particulier destiné à donner un mouvement dynamique qui contraste volontairement avec celle en aplat utilisée pour les façades des bâtiments. Henri Gautret (1934-) est un sculpteur qui a suivi les cours à l'École des beaux-arts de Nantes, puis de Paris où il est élève de Louis Leygue. Il a notamment réalisé des monuments aux morts à Colombes et à Gennevilliers et plusieurs œuvres en brique dans le cadre du 1% artistique pour des établissements scolaires (murs décoratifs au lycée agricole de Montmorot (Jura) en 1969 ; structure ronde de grandes dimensions pour le lycée Jean Garnier à Morcenx (Landes) vers 1975 (détruite en 2000).

Si l'œuvre d'Henri Gautret est encore en place aujourd'hui, il en est autrement de celle d'Anne Saussois qui ornait encore au début des années 90 le mur du fond du hall du bâtiment central. Il s'agissait cette fois, de l'agrandissement par un procédé photographique d'une de ses œuvres sur une toile collée au mur et qui visait à montrer aux élèves, un exemple d'utilisation des techniques artistiques modernes.

Enfin, la dernière œuvre est celle de Thierry Sigg qui prend la forme d'une composition peinte sur panneaux en contreplaqué et zinc enduits évoquant le passé maraîcher du site. Prévue pour être installée au-dessus des fenêtres de la paroi sud du réfectoire, autre point de convergence pour les élèves et les enseignants avec l'entrée et le hall, elle devait

également, par ses dimensions importantes (9 m x 1,80 m), être visible depuis les fenêtres de la bibliothèque du 2^e étage. Percée de plusieurs ouvertures donnant sur le réfectoire, cette vue depuis la bibliothèque dernière permettait aux élèves d'avoir le recul nécessaire pour une vision différente de l'œuvre. Intitulée « Le chemin des maraîchages », en référence au passé du secteur où est implanté le lycée, elle a malheureusement disparu à l'occasion semble-t-il de la rénovation du réfectoire suite à un incendie. Thierry Sigg (1940-) a été conseiller artistique de la ville d'Ivry-sur-Seine à partir de 1978 où il fonde le CREDAC, puis dirige la galerie municipale Fernand Léger de 1983 à 2005. Ses œuvres sont conservées dans les collections publiques (FNAC, MACVAL, Fonds Départemental d'Art Contemporain de Seine-Saint-Denis).

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé ; brique

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Plan : plan rectangulaire régulier Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré

Couvrements:

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : terrasse

Énergies:

Typologies et état de conservation

Typologies:;

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections:

Label Architecture contemporaine remarquable (ACR) décerné en 2020.

Statut de la propriété : propriété de la région (Propriété du Conseil régional d'Île-de-France.)

Présentation

"Un bel établissement expérimental" : le lycée André-Sabatier de Bobigny

Annexe 1

SOURCES

Bibliographie et sources:

Archives:

<u>Archives municipales</u>:

W5110 (dossier technique/ construction; permis de construire 1983); W511: Dossier technique/ construction: dossier chantier et financier), W5112 (dossier technique/construction; pièces marchés, plans d'architecte (DOE) notices d'entretien 1983).

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis :

1791W6 (1983), 1791W7, 2006W5 (Avant-projet sommaire)

<u>Archives nationales</u>:

19910237/18 (1% artistique)

Bibliographie:

- « M.C. Gangneux, L. Perot, B. Huet. Un parti pris d'austérité», AMC, n°7, mars 1985.
- 1951-1993 Art/Lycées. Le 1% artistique en Région Île-de-France, Conseil régional d'Ile-de-France, 1994, pp. 114-117.

Sites internet:

- Sur M.C. Gangneux: https://mcg.archi/

- Sur Henri Gautret: _-http://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/connaitre-le-patrimoine/les-ressources-documentaires/acces-aux-dossiers-dinventaire/etude/e081ef66-6eb8-4abb-ad90-8a0a0b948425.html ,
- -http://dossiers-inventaire.aquitaine.fr/dossier/sculpture-en-briques/616f9a9a-c2dc-4d9a-9646-3dcc4db60539
- Sur Thierry Sigg http://www.thierrysigg.com/index.php?p=bio

Illustrations



Vue générale du lycée et de son entrée, sur la rue de la République. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300581NUC4A



Le portail du lycée est le support du 1% artistique confié au sculpteur Henri Gautret : une composition en relief (1984) réalisée en briques et en pâtes de verre, produisant un effet ondoyant.

Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300580NUC4A



Détail du 1% artistique du sculpteur Henri Gautret. Les bâtiments de l'entrée du lycée cherchent à rappeler la morphologie du quartier et son passé maraîcher. Phot. Philippe Ayrault IVR11 20209300579NUC4A



Le bâtiment central du lycée concentre les espaces communs (CDI, restauration, salle polyvalente, administration) et fait le lien entre les deux cours sur lesquelles donnent les salles de classes.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20209300534NUC4A



Le bâtiment central, à la jonction des deux cours. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300536NUC4A



Le bâtiment principal se distingue par ses façades marquées par d'imposants poteaux formant préau sur une double hauteur et sa transparence Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300535NUC4A



Le bâtiment central, avec sa grande verrière. Phot. Philippe Ayrault IVR11 20209300552NUC4A



Le lycée se compose de deux cours, l'une minérale et l'autre arborée. Elles sont entourées de bâtiments bas (R +1) organisés selon un plan en U, qui abritent les salles de classes. Celles réservées aux enseignements professionnels donnent sur la cour végétalisée. Phot. Philippe Ayrault

IVR11_20209300539NUC4A



Les formes austères des volumes et l'usage de la brique évoquent les réalisations de l'architecte milanais Aldo Rossi mais aussi celles de l'Ecole d'Amsterdam. Phot. Philippe Ayrault

IVR11_20209300540NUC4A

Le plan en U des bâtiments n'est pas sans évoquer la forme d'un cloître, modèle fréquemment convoqué dans l'architecture scolaire et en particulier celle des lycées - les premiers d'entre eux s'implantèrent fréquemment dans d'anciens édifices conventuels. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300541NUC4A



La brique de type Giraud brun noir et lisse met en valeur les menuiseries blanches qui rythment les travées régulières des bâtiments d'enseignement. Phot. Philippe Ayrault

IVR11_20209300538NUC4A



L'architecte Marie-Christine
Gangneux a choisi la brique
pour sa pérennité mais aussi
pour mieux inscrire le lycée
dans un quartier industriel et
maraîcher dominé par ce matériau.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11 20209300542NUC4A





La cour minérale, dallée et carrée autour de laquelle sont regroupés les bâtiments abritant les enseignements généraux et les laboratoires de sciences. Phot. Philippe Ayrault



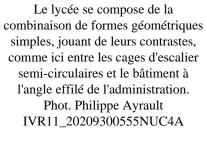
Le traitement paysager permet de différencier les deux cours, l'une végétalisée et l'autre (ici) minérale, dallée et carrée. C'est autour de cette dernière que se déploient les classes d'enseignement général et les laboratoires de sciences.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11 20209300550NIJC4A



Les façades sont revêtues de brique, sur une ossature en béton armé. Phot. Philippe Ayrault IVR11 20209300556NUC4A

IVR11_20209300551NUC4A





Les effets d'échelle entre le bâtiment central et les bâtiments des cours sont perceptibles. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300562NUC4A



Les circulations intérieures sont lumineuses et les parties basses des murs et les sols sont revêtus de carreaux de céramique pour faciliter l'entretien de ces espaces communs. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300565NUC4A



Les escaliers distribuant les salles de classes situées à l'étage. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300571NUC4A



Vue d'ensemble du lycée depuis la première cour. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300572NUC4A



Vue d'ensemble du lycée Sabatier depuis la première cour. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300573NUC4A



Vue sur la seconde cour arborée depuis l'entrée de l'établissement. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300574NUC4A



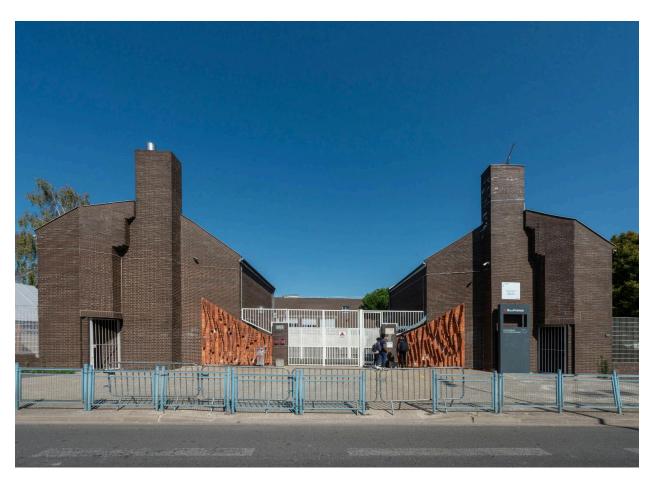
Certaines formes organiques comme les cages d'escalier hors-œuvre sont manifestement des hommages au style de l'Ecole d'Amsterdam. Phot. Philippe Ayrault IVR11_20209300576NUC4A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les lycées du XXe siècle en Île-de-France (IA00141349) Les lycées franciliens professionnels et techniques (IA00141479) **Oeuvre(s) contenue(s) :**

Auteur(s) du dossier : Emmanuelle Philippe, Marianne Mercier , Hélène Caroux Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



Vue générale du lycée et de son entrée, sur la rue de la République.

IVR11_20209300581NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le portail du lycée est le support du 1% artistique confié au sculpteur Henri Gautret : une composition en relief (1984) réalisée en briques et en pâtes de verre, produisant un effet ondoyant.

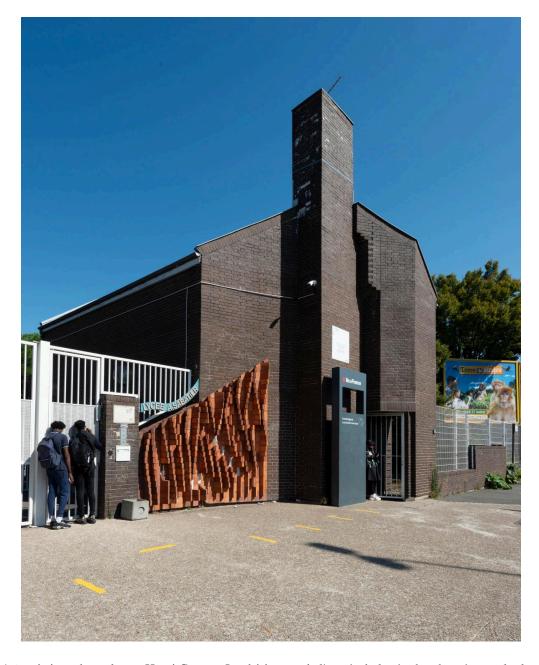
IVR11_20209300580NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail du 1% artistique du sculpteur Henri Gautret. Les bâtiments de l'entrée du lycée cherchent à rappeler la morphologie du quartier et son passé maraîcher.

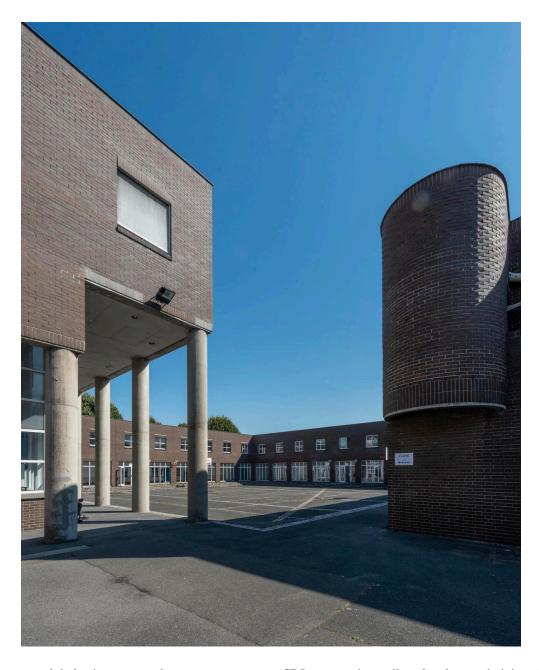
IVR11_20209300579NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le bâtiment central du lycée concentre les espaces communs (CDI, restauration, salle polyvalente, administration) et fait le lien entre les deux cours sur lesquelles donnent les salles de classes.

IVR11_20209300534NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le bâtiment central, à la jonction des deux cours.

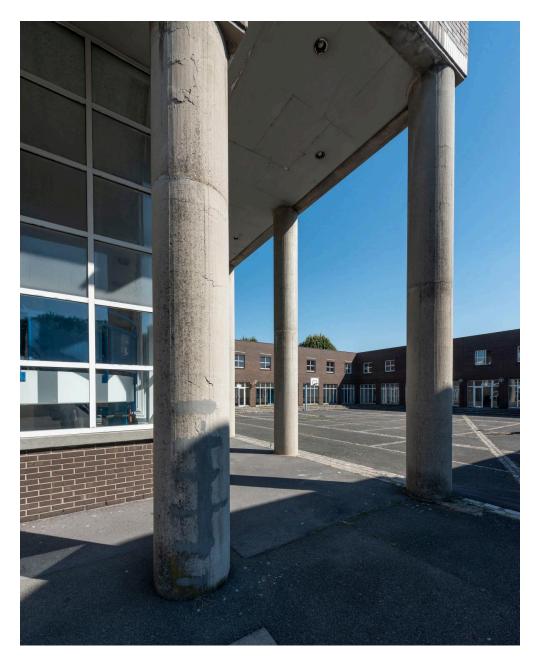
IVR11_20209300536NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le bâtiment principal se distingue par ses façades marquées par d'imposants poteaux formant préau sur une double hauteur et sa transparence

IVR11_20209300535NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le bâtiment central, avec sa grande verrière.

IVR11_20209300552NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le lycée se compose de deux cours, l'une minérale et l'autre arborée. Elles sont entourées de bâtiments bas (R+1) organisés selon un plan en U, qui abritent les salles de classes. Celles réservées aux enseignements professionnels donnent sur la cour végétalisée.

IVR11_20209300539NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les formes austères des volumes et l'usage de la brique évoquent les réalisations de l'architecte milanais Aldo Rossi mais aussi celles de l'Ecole d'Amsterdam.

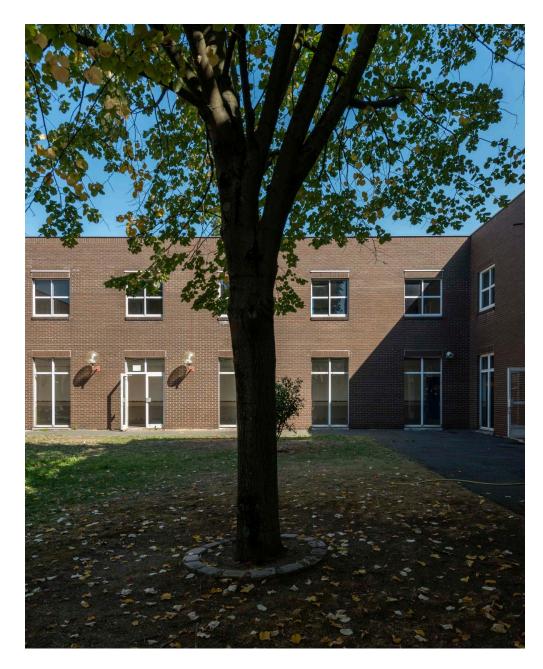
IVR11_20209300540NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le plan en U des bâtiments n'est pas sans évoquer la forme d'un cloître, modèle fréquemment convoqué dans l'architecture scolaire et en particulier celle des lycées - les premiers d'entre eux s'implantèrent fréquemment dans d'anciens édifices conventuels.

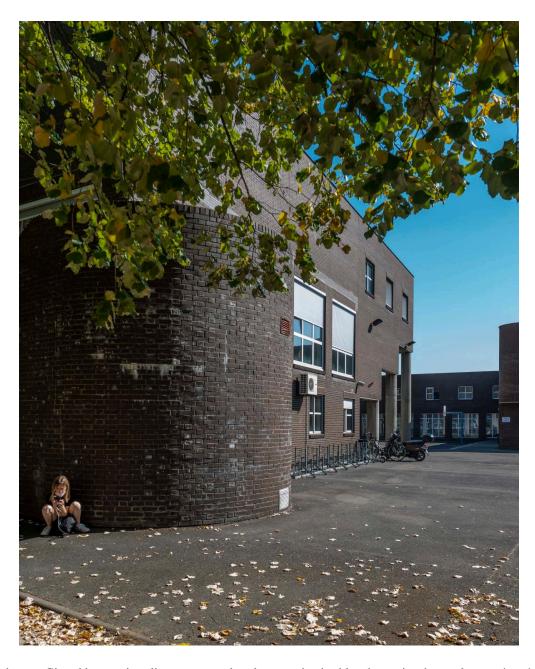
IVR11_20209300541NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La brique de type Giraud brun noir et lisse met en valeur les menuiseries blanches qui rythment les travées régulières des bâtiments d'enseignement.

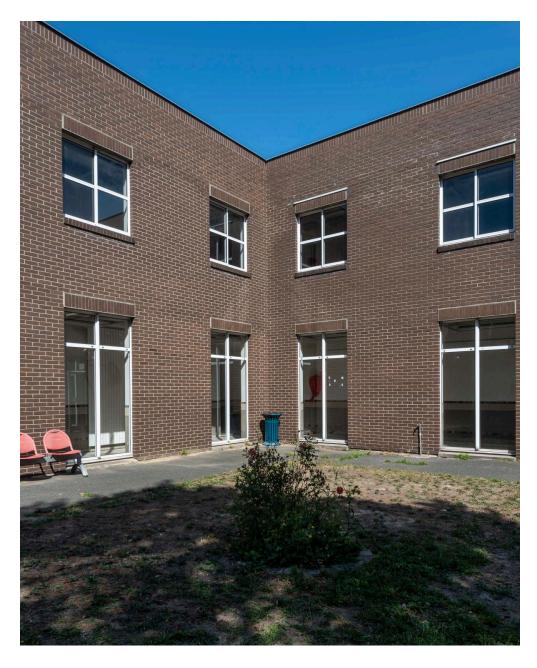
IVR11_20209300538NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'architecte Marie-Christine Gangneux a choisi la brique pour sa pérennité mais aussi pour mieux inscrire le lycée dans un quartier industriel et maraîcher dominé par ce matériau.

IVR11_20209300542NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le traitement paysager permet de différencier les deux cours, l'une végétalisée et l'autre (ici) minérale, dallée et carrée. C'est autour de cette dernière que se déploient les classes d'enseignement général et les laboratoires de sciences.

IVR11_20209300550NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La cour minérale, dallée et carrée autour de laquelle sont regroupés les bâtiments abritant les enseignements généraux et les laboratoires de sciences.

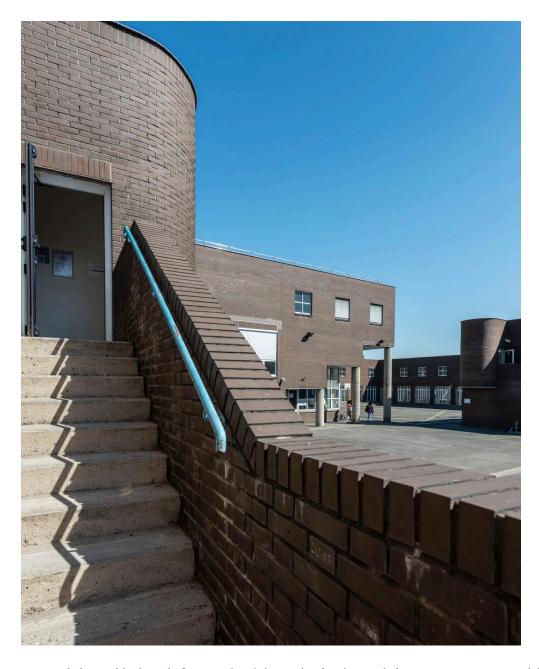
IVR11_20209300551NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le lycée se compose de la combinaison de formes géométriques simples, jouant de leurs contrastes, comme ici entre les cages d'escalier semi-circulaires et le bâtiment à l'angle effilé de l'administration.

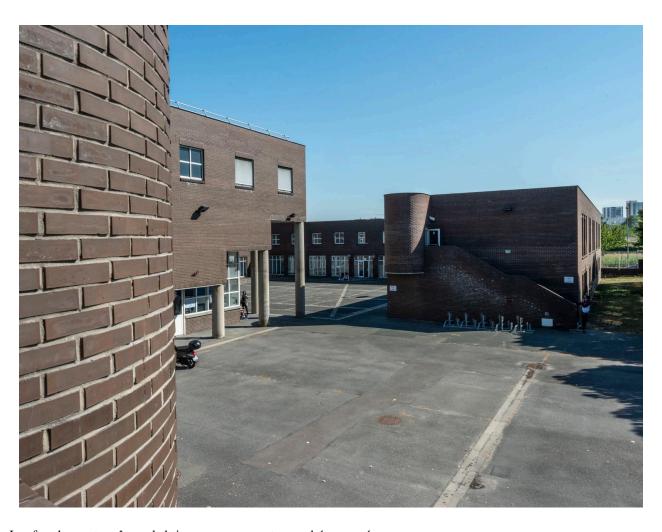
IVR11_20209300555NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les façades sont revêtues de brique, sur une ossature en béton armé.

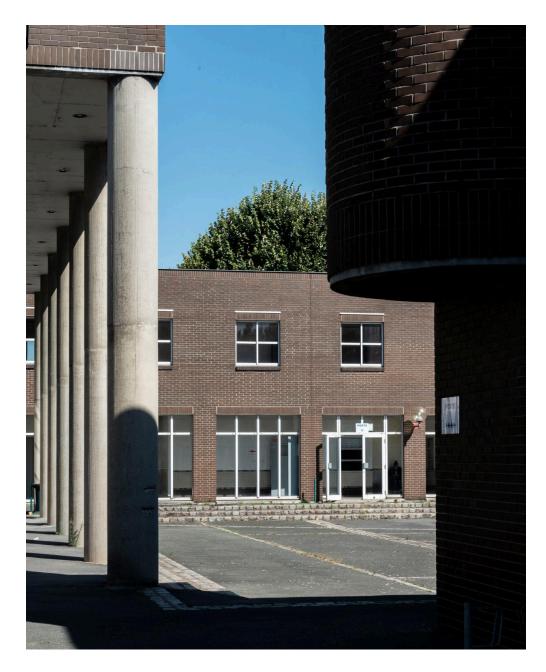
IVR11_20209300556NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les effets d'échelle entre le bâtiment central et les bâtiments des cours sont perceptibles.

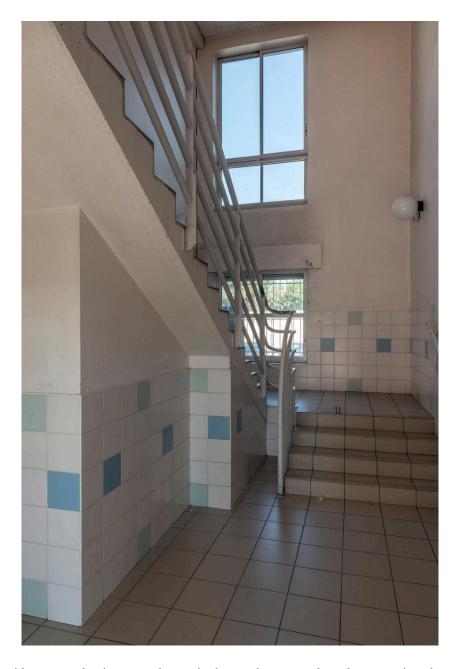
IVR11_20209300562NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les circulations intérieures sont lumineuses et les parties basses des murs et les sols sont revêtus de carreaux de céramique pour faciliter l'entretien de ces espaces communs.

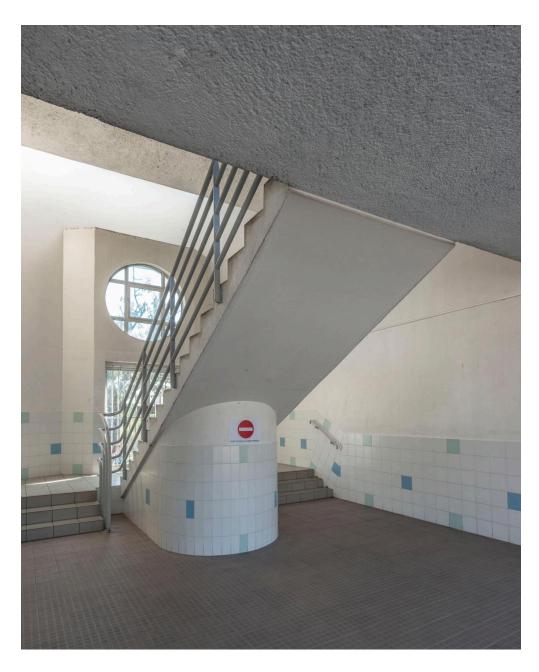
IVR11_20209300565NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les escaliers distribuant les salles de classes situées à l'étage.

IVR11_20209300571NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue d'ensemble du lycée depuis la première cour.

IVR11_20209300572NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue d'ensemble du lycée Sabatier depuis la première cour.

IVR11_20209300573NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue sur la seconde cour arborée depuis l'entrée de l'établissement.

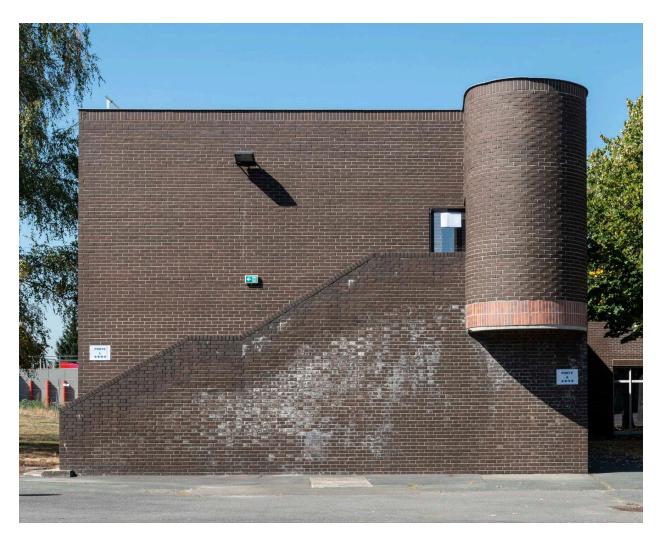
IVR11_20209300574NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Certaines formes organiques comme les cages d'escalier hors-œuvre sont manifestement des hommages au style de l'Ecole d'Amsterdam.

IVR11_20209300576NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2020

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation